



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 54447

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille quant à la lutte contre le sida. La journée de lutte contre le sida a rappelé, via les médias, qu'une personne malade meurt toutes les six secondes à travers le monde des suites de la contamination par le sida. Pour éviter ce phénomène, il est rappelé que l'aide aux pays pauvres est indispensable et que la recherche médicale doit avancer pour mettre au point définitivement un vaccin efficace. De plus, une relance de la politique de prévention semble nécessaire. En conséquence, il lui demande quel investissement le Gouvernement entreprend pour mener à bien ce dossier.

Texte de la réponse

La reconnaissance de la lutte contre le sida comme grande cause nationale 2005 par le Premier ministre confirme que la lutte contre le VIH/sida reste une priorité en termes de santé publique qui nécessite la mobilisation de tous. Elle traduit également la volonté de soutenir l'engagement des associations dans ce domaine, celles-ci ayant joué un rôle essentiel et pionnier dans la lutte contre cette épidémie. Le ministère des solidarités, de la santé et de la Famille élabore un programme national de lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles (IST) pour la période 2005-2008. En matière de prévention et de dépistage, les orientations de ce programme articulent, d'une part, une stratégie en population générale axée sur l'éducation, l'accessibilité du dépistage et des préservatifs afin de maintenir une faible incidence de l'infection par le VIH et de lutter contre les IST (chlamydiae, herpès, HPV) et, d'autre part, des programmes envers des populations ou des territoires prioritaires : population des départements français d'Amérique (DFA), migrants. Six régions de métropole (Aquitaine, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, PACA) ainsi que les DFA constituent les territoires prioritairement concernés par la lutte contre le VIH/sida et les IST et devront mettre en place une programmation spécifique intégrée dans les PRSP d'ici juin 2005. Un volet de ce programme est consacré à la solidarité envers les personnes atteintes qui repose sur la lutte contre les discriminations, notamment dans les DFA, et pour les personnes migrantes/étrangères. Par ailleurs, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a assuré, en décembre 2004, la mise en oeuvre d'un important dispositif de communication, notamment campagnes TV grand public, et d'édition afin de relayer le plus largement possible l'information sur le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles. Outre ses actions de communication, l'INPES met à la disposition des associations, des mairies et de différents organismes, des préservatifs gratuits. Réunis à l'initiative de la France, les ministres, ou leurs représentants, de six pays européens (Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, Espagne, Suède, Pays-Bas) et un représentant de la Commission européenne ont signifié leur intention d'« agir en commun » afin d'avoir un poids suffisant « permettant le développement d'essais cliniques pour accélérer la découverte d'un vaccin contre le sida ». Si un éventuel vaccin n'est guère escompté avant 2011 au plus tôt, l'enjeu pour l'Europe est de parvenir à financer des essais coûteux de vaccins expérimentaux (candidats-vaccins), alors que 40 millions de personnes dans le monde sont atteintes du sida ou contaminées par le virus.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54447

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10404

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4388